



PAYS D'IROISE COMMUNAUTE

Comité de pilotage LPK

COMPTE-RENDU du :

24/11/2021

Etaient présents :

Prénom/Nom	Fonction	Structure
Lucien KEREBEL	Vice-Président Milieux aquatiques et qualité des eaux	Pays d'Iroise Communauté
Jordane LE CORFF	Responsable du service Milieux aquatiques et qualité des eaux	Pays d'Iroise Communauté
Victorien MARCHAND	Technicien grand cycle de l'eau	Pays d'Iroise Communauté
Pauline RICHARD	Chargée de Mission Breizh bocage	Pays d'Iroise Communauté
Louisa LE ROUZIC	Chargée de mission risques littoraux	Pays d'Iroise Communauté
Christophe COLIN	Maire	Landunvez
Gerard GOUZIEN	Conseiller municipal	Ploudalmézeau
Jean-Luc ROUE	Conseiller municipal	Lampaul-Ploudalmézeau
Thierry BILCOT	Conseiller municipal	Lanrivouré
Catherine VIGNON	Conseillère municipale	Commune de St Pabu
Hervé FALC'HON	Adjoint	Commune de Plourin
Martin CLOITRE	Agriculteur et Élu	Chambre d'agriculture du Finistère
Laurent LE BERRE	Président	APPCL
Eric LEFIN	Administrateur	Eau et Rivières de Bretagne
Philippe CASTREC	Agent du service police de l'eau	DDTM

Etaient excusés :

Prénom/Nom	Fonction	Structure
Marie ASCOJET	Conseiller municipal	Porspoder
		Agence de l'eau Loire Bretagne
		Conseil départemental du Finistère
		Syndicat du Bas Léon
		Conseil régional de Bretagne
		OFB

Objectif de ce comité de pilotage :

Présentation des réalisations 2020 et 2021 et de la programmation 2022 pour avis.

Compte-rendu des échanges sur la présentation :

Milieux aquatiques- réalisation 2020-2021

M. Christophe Colin dit avoir été interpellé par un riverain qui lui a expliqué que l'étude des ouvrages était limitée à Milin Goz et Lannourian.

M. Victorien Marchand lui répond que non, l'étude est réalisée sur les ouvrages du bourg, de Tromenec et de Lannourian.

M. Philippe Castrec demande comment sont prises en compte les quatre installations de serres.

M. Marchand répond que les quantités d'eau en sorties de buse sont bien prises en compte.

M. Philippe Castrec s'interroge sur le fait qu'il n'y ait aucun tamponnage des serres. Il se demande si les inondations du bourg ne sont pas liées aux installations de serres. Il ajoute que celles-ci n'ont jamais été contrôlées.

M. Lucien Kerebel répond que justement l'étude trouvera la solution.

M. Laurent Le Berre s'interroge sur les serres à l'abandon et se demande quoi en faire.

M. Christophe Colin précise qu'il n'y a pas beaucoup de serres à l'abandon, il en dénombre qu'une seule depuis très peu de temps.

M. Philippe Castrec se demande si l'abandon de cette serre est seulement transitoire ou non. Il précise qu'il faut quand même s'interroger sur le problème de gestion des eaux pluviales.

Parc du Moulin Neuf (Ploudalmézeau)

M. Lucien Kerebel explique que le projet est complexe. Il précise que l'Association des Amis du Moulin-Neuf souhaitent que le parc reste en activité pendant les travaux, et qu'il faudra tenir compte de cette demande.

M. Gérard Gouzien approuve-en disant que l'association est très importante pour l'entretien du site et sa mise en valeur.

M. Victorien Marchand répond qu'il a déjà fait des réunions avec les Amis du Moulin-Neuf pour la réalisation du cahier des charges et pour prendre en compte leurs problématiques.

M. Gérard Gouzien précise qu'il souhaiterait que l'étang soit gardé en état.

M. Philippe Castrec répond que si des ouvrages de répartitions sont implantés en amont, il y aura moins d'alluvions dans l'étang.

Risques littoraux

M. Eric Lefin s'interroge sur les problématiques de submersions marines.

M. Jordane Le Corff répond qu'il y a une étude qui va être lancée sur les risques littoraux en 2022, cette dernière aura pour vocation de consolider la base de connaissances sur les enjeux et de construire la stratégie de territoire. Les enjeux ont déjà été identifiés en partie sur 5 communes dans le cadre d'un stage en 2021.

Captage du Traon

M. Eric Lefin demande à quel moment le dossier du captage du Traon aboutira.

M. Jordane Le Corff répond que suite au dernier blocage de la procédure en consultation interservices suite aux problématiques foncières, la CCPI a travaillé à la compensation foncière des exploitants en 2021. La procédure pour le périmètre de captage a été relancée. Une étude environnementale préalable à la saisie de l'hydrogéologue agréée sera réalisée en 2022, elle se devrait se terminer en mars-avril.

M. Laurent Le Berre demande s'il existe toujours les périmètres de protection A et B.

M. Jordane Le Corff répond que le captage du Traon actuellement il n'y a pas d'arrêté de protection de captage, car la procédure c'est arrêté à la consultation interservices comme énoncé précédemment. L'avis du nouvel hydrogéologue permettra de mettre à jour la délimitation préalablement réalisée en 2012.

M. Laurent Le Berre se demande si les périmètres A et B perdureront.

Mme Pauline Richard répond que oui, ce sont ces périmètres qui seront validés par arrêté préfectoral.

M. Eric Lefin se demande quand le dossier aboutira à la prise d'un arrêté de protection.

M. Jordane Le Corff répond que le planning est en cours de finalisation avec le prestataire de la phase administrative, mais il indique espérer que le dossier arrive à terme en 2023.

M. Lucien Kerebel précise qu'il est difficile de maîtriser les dates, et qu'il peut y avoir un recours et des compléments à effectuer, comme ce fut le cas par le passé.

Volet Agricole

M. Laurent Le Berre demande si les DPR2 sont basés sur le volontarisme des exploitants.

Mme Pauline Richard répond que les agriculteurs sont volontaires. Elle précise qu'ils peuvent être accompagnés sur le diagnostic mais qu'il n'y a pas d'actions coercitives.

M. Laurent Le Berre demande pourquoi il n'y a pas d'analyses bactériologiques dans le diagnostic.

Mme Pauline Richard explique que le DPR2 est axé sur le phytosanitaire et sur les phosphores selon une méthode de l'INRAE. Elle précise que six agriculteurs ont été volontaires en 2020-2021 et ont bénéficié de conseils et d'un accompagnement personnalisé sur la fertilisation.

M. Eric Lefin demande les résultats des analyses DPR2 de l'année

Mme Pauline Richard explique que les DPR2 ne sont pas encore réalisées car elle est cours de validation de son agreement. Ces diagnostics permettront d'adapter les préconisations à la parcelle.

M. Lucien Kerebel complète en disant que l'analyse sert à déterminer le besoin des parcelles, en fonction de plusieurs paramètres comme la culture antérieure, la météo...

M. Martin Cloître précise que les services de la chambre d'agriculture interviennent aussi sur ces problématiques.

Breizh Bocage

M. Laurent Le Berre se pose la question de la hiérarchisation du Cabinet EF Etude. Il demande si la chambre d'agriculture a eu le dernier mot sur le sujet.

Mme Pauline Richard explique que EF Etude est le bureau d'étude mandaté par Pays d'Iroise Communauté pour la rédaction de la stratégie territoriale. Il s'agit du document indiquant les objectifs de la collectivité en priorisant des zones d'interventions. Après la réalisation de la stratégie, une prestation à été demander à la chambre d'agriculture, afin que cette dernière réalise avec les agriculteurs et dans le respect de la stratégie territoriale, des conventions de création de linaires bocagers. A la suite, la CCPI a sélectionné les projets et les a réalisés.

M. Laurent Le Berre s'interroge sur le fait que la réalisation d'une haie en 2018 sur une parcelle agricole à Landunvez a permis d'agrandir la surface cultivable d'un exploitant.

Mme Pauline Richard répond que cela ne lui semble par correct, car la parcelle n'était pas cultivée en 2015 et a été cultivée en maïs seulement en 2016, selon les données RPG. Dans le cadre de Breizh bocage, pour planter une linaires les modalités imposent d'avoir au moins une interface agricole. La convention Breizh Bocage date de 2017, avant 2017 la parcelle était déjà en culture.

M. Laurent Le Berre répond qu'en 2015 la parcelle était boisée.

M. Philippe Castrec ajoute qu'il aurait été intéressant de garder le boisement.

Programmation du contrat unique

M.Eric Lefin demande si le budget de la programmation CCPI est stable pour 2022.

M. Jordane Le Corff répond qu'il est légèrement supérieur, mais que cela reste conforme à ce qui avait été voté en 2020.

M.Eric Lefin s'interroge sur l'érosion du littoral et les submersions sur le territoire.

Mme Louisa Le Rouzic explique qu'une étude va être lancée prochainement sur les ouvrages de protection du littoral, mais également sur les différents scénarios de gestion envisageables à inclure dans le futur PLUi. Des ateliers de concertations seront mis en place pendant cette étude.

Présentation de M. Laurent Le Berre préparée conjointement par les associations Eau et Rivières de Bretagne et APPCL.

M. Laurent Le Berre expose les problèmes de données non disponibles sur le site du SAGE et critique les données de l'ARS. En effet, il soupçonne l'ARS de ne pas respecter la directive européenne sur les eaux de baignade et de fausser les classements des sites de baignade.

M. Christophe Colin explique que la commune de Landunvez a pris à sa charge des analyses supplémentaires, pour se détacher de l'ARS.

M. Laurent Le Berre indique les différentes origines possibles des pollutions : assainissements collectifs et non collectifs et surtout l'agricole.

M. Lucien Kerebel explique que c'est bien pour cela qu'il y a des contrôles SPANC mais qu'il faut bien garder en mémoire le coût de la remise aux normes d'un assainissement individuel, ce qui n'est pas faisable pour tout le monde. C'est pour cela que la CCPI, a validé, une procédure pour la mise en place de subventions sur les zones prioritaires.

M. Laurent Le Berre fini sa présentation en concluant que la cause des pollutions est très vraisemblablement liée à l'élevage.

M. Laurent Le Berre fait également des recommandations à la CCPI et au SAGE : en demandant la réalisation d'une étude approfondie des flux bactériologiques d'origines humaine et animale avec l'aide d'un bureau d'étude indépendant, pas par la chambre d'agriculture. Il explique aussi qu'il faudrait mettre en conformité les Assainissements Non Collectifs polluants.

M. Hervé Falc'hon ne souhaite pas que les bureaux d'étude sur ces thématiques viennent de grandes villes, car ils ne possèdent pas les connaissances de terrain.

M. Christophe Colin pose la question de l'évolution des poissons dans les cours d'eau à M. Victorien Marchand.

M. Victorien Marchand répond que le poisson est en effet un bio-indicateur mais qu'on ne dispose pas d'un état initial, cela commencera l'année prochaine.

M. Catherine Vignon se demande s'il y a des bactéries dans les eaux souterraines.

M. Jordane Le Corff répond qu'il n'y a peu de bactéries dans les eaux souterraines profondes, du fait de l'autoépuration du milieu.

M. Christophe Colin évoque l'intérêt, étant donné l'enjeu de qualité des eaux de baignade, de la mise en œuvre de l'assainissement collectif à Trémazan, si la faisabilité technique et financière s'y prête.

M. Laurent Le Berre s'interroge sur l'avancée du projet de raccordement à l'assainissement collectif de Mazou, inscrit portant au PPI, étant donné les problématiques de qualité de la plage.

M. Jordane Le Corff indique que l'étude comparative sur le mode de gestion (AC et ANC) de Mazou devrait aboutir en début d'année 2022.

M. Lucien Kerebel à la suite de cet échange conclut la séance.